

• Arthur Balfour, délégué de la Grande-Bretagne, qui fut reçu en audience au Vatican. Son argument était tiré de l'énormité des obstacles qui s'opposent en tous pays à l'oeuvre pacificatrice de la *Société des nations*, et il concluait à bon droit qu'on ne pouvait négliger de gaité de coeur un concours aussi profondément sincère et désintéressé, un concours d'aussi haute valeur morale que celui du Pontife romain. La suggestion fut écartée par le représentant de l'Italie, M. Nitti, et le représentant de la France, M. Léon Bourgeois, pour des motifs qu'il est aisé de comprendre et qu'il serait honteux d'avouer. Il y a probablement trop de forces qui contribuent aujourd'hui à faire régner parmi les nations le respect de la justice et les devoirs mutuels de la charité ? Le vieil anticléricalisme, des deux côtés des Alpes, est coutumier de pareilles aberrations, et c'est l'intérêt public, national ou international, qui en subit les désastreuses conséquences.

Du moins, le problème a été introduit dans l'aréopage des grands de la terre. Aux dirigeants de l'opinion catholique en chacune des nations du monde d'obtenir que notre revendication des droits du Saint-Siège et de sa collaboration future à l'organisation juridique internationale ne tombe pas dans l'oubli, qu'elle obtienne au contraire des adhésions puissantes et qu'elle ne se heurte pas toujours à un exclusivisme obtus moins nuisible encore à l'Eglise et à la papauté qu'à la cause même de la paix internationale et du sens commun.

Sous quelle forme pourrait-on concevoir la participation du Saint-Siège à la *Société des nations* ? D'abord, une révision discrète du pacte de Versailles devra prévoir l'admission éventuelle de toutes les *Puissances* souveraines, comme Louis Renault l'avait fait déclarer dans les conventions de La Haye, et non pas exclusivement l'admission des *Etats*, des *Dominions* et des *Colonies se gouvernant elles-mêmes*, puisque ces trois ve-